

**Rapport N° 10**

**Réponse à la motion de M. Jean Bischofberger, Conseiller communal, intitulée  
« Motion pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la  
commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé »**

---

Nyon, le 19 septembre 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le rapport Municipal N°10 était composée de Mesdames Margaux CARRON (en remplacement de Monsieur Patrick BUCHS et présidente et rapportrice), Suzanne FAVRE, Lise ROSSIER et Messieurs Jean BISHOFBERGER, Steve EQUÉY, Dominique KARLEN, René WENGER. Bernhard WILLI était excusé.

La séance a eu lieu le lundi 05 Septembre 2011 à 20h00 à la Ferme du Manoir, en présence de Monsieur le Municipal Olivier Mayor et du chef de service de Travaux & Environnement, Monsieur François Menthonnex. La commission les remercie pour leurs réponses et explications.

**La pollution de l'air – un intérêt partagé**

La pollution de l'air dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'aménagement du territoire et de mobilité. Ce facteur est désormais pris en compte dès la conception des projets, afin d'éviter au maximum une pollution de l'air et le dépassement des normes.

Ces normes suisses, notamment OPair, sont parmi les plus contraignantes au monde.

Le service des Travaux & Environnement a déjà pris plusieurs mesures pour réguler la pollution de l'air. Sur le site Internet de la Ville de Nyon on peut y trouver en permanence le taux de pollution actuel, dont les valeurs sont prises par la station de mesures de la qualité de l'air du réseau Vaud'Air et située près de l'hôpital.

Cela permet à la population d'avoir un accès en temps réel à la situation de la pollution de l'air à Nyon.

Plusieurs mesures sont en train de se mettre en place pour faire face à cette pollution. Ces différentes mesures se trouvent dans le préavis.

On peut notamment citer :

- Le futur réseau de transport public urbain
- L'encouragement au covoiturage
- Restriction de certaines zones à des véhicules particulièrement polluants.
- Nettoyage à grande eau des axes routiers principaux.

### **Les limites du service Travaux & Environnement**

Il est important de noter que le service des Travaux & Environnement ne peut s'occuper que de l'aspect environnemental du problème et que l'aspect de communication à la population est une affaire cantonale.

Le motionnaire, lui, souhaite que la population, notamment les personnes âgées, soit informée en cas de niveau élevé de pollution de l'air, afin de leur conseiller de rester chez eux.

Bien que les Conseillers présents comprennent que la Municipalité ne puisse faire le travail appartenant au département de la santé publique, ils encouragent vivement la Municipalité à améliorer la communication avec la population nyonnaise par rapport à ce problème.

### **Les panneaux d'information**

La Municipalité s'est prononcée contre la pose de panneaux d'informations concernant la pollution de l'air. Jugeant le coût trop élevé et le peu d'efficacité de ce moyen de communication.

Bien que la commission comprenne que ces panneaux ne soient pas forcément utiles partout, elle encourage cependant la Municipalité à réfléchir ne serait-ce qu'à la pose d'un panneau, par exemple près du centre de La Combe. Ceci permettrait aux habitants de prendre conscience du problème. En outre, si ce panneau était accompagné de flyers expliquant ce qu'un taux élevé de pollution implique et les actions pouvant être entreprises contre, en cas de dépassement des normes, ça serait l'idéal.

### **Position des Conseillers**

La commission est satisfaite de l'effort mis en œuvre pour le contrôle de la pollution de l'air pour l'aspect environnemental.

Cependant, les Conseillers présents suggèrent vivement à la Municipalité de demander au canton de réduire la vitesse sur l'autoroute quand le niveau toléré de pollution de l'air a été dépassé.

Ils encouragent aussi la Municipalité à réfléchir à la pose de panneaux d'information ou à d'autres moyens de communication.

### **Conclusion :**

La commission approuve toutes les mesures entreprises contre la pollution de l'air, et félicite le service des Travaux et de l'Environnement pour son travail.

Néanmoins, elle encourage la Municipalité à mettre l'accent sur la communication à la population pour que celle-ci soit mieux informée de l'ampleur et de l'impact en cas de pollution élevée et puisse mieux y faire face. Elle encourage aussi la Municipalité à revoir sa position sur la mise en place de panneaux d'information ou autres moyens de communication pour mieux informer la population.

C'est donc à l'unanimité que la Commission vous demande de prendre acte du rapport N°10.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

- vu** le rapport municipal N°10 concernant la réponse à la motion de M. Jean Bischofberger, Conseiller communal, intitulée « Motion pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé »
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE :

De prendre acte du rapport municipal N°10 concernant la réponse à la motion de M. Jean Bischofberger, Conseiller communal intitulée « Motion pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé »

La Commission :

Jean BISHOFBERGER  
Margaux CARRON (Présidente et Rapportrice)  
Steve EQUÉY  
Suzanne FAVRE  
Dominique KARLEN  
Lise ROSSIER  
René WENGER